

Annexe 1 : Le mouvement intra-départemental 2021 en bref

<p>Je suis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enseignant titulaire de mon poste et je souhaite changer d'affectation à la rentrée 2021 	<p>Etapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de s'inscrire sur SIAM afin d'effectuer jusqu'à 50 vœux précis de postes. - Aucun vœu large ne sera demandé. <p>Toute affectation sur poste demandé sera définitive et non révisable</p> <p>Si je n'obtiens pas de poste sur les vœux formulés, je conserve mon poste actuel.</p>	<p>Vœux précis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vœux sur poste précis - Vœux de regroupement par croisement type de poste/zone géographique
<p>Je suis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enseignant titulaire nommé en 2020-2021 à titre provisoire ; - enseignant intégrant le département du Cher à l'issue du mouvement interdépartemental ; - professeur des écoles stagiaire au cours de l'année 2020-2021 ; - enseignant titulaire nommé à titre définitif touché par une mesure de carte scolaire ; - enseignant candidat à une formation ASH (CAPPEI) ; - enseignant ayant subi les épreuves de la certification du CAPPEI en 2021 ; - enseignant titulaire intégré ou réintégré dans le département du Cher à l'issue d'une disponibilité ou d'un détachement ou après une période de réadaptation, de congé de longue durée ou de congé parental de plus de 6 mois. 	<p>Je dois obligatoirement participer aux opérations de mouvement</p> <p>Etapes obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire sur SIAM. - Nécessité d'effectuer jusqu'à 30 vœux précis et de saisir impérativement au-moins 2 vœux larges. <p>En cas d'obtention d'un vœu précis ou vœu large, les affectations s'effectueront à titre définitif (sauf postes avec certification particulière exigée).</p> <p>En cas de non-obtention d'un vœu précis ou large, une affectation provisoire sur poste vacant sera effectuée en fonction du vœu indicatif correspondant au 1^{er} vœu mentionné dans les vœux précis.</p>	<p>En cas d'absence de vœu, l'algorithme affectera à titre définitif sur un poste resté vacant</p> <p>Vœux précis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vœux sur poste précis - Vœux de regroupement par croisement type de poste/zone géographique <p>Vœux larges :</p> <p>Combinaison d'une zone infra-départementale (voir annexes 5 et 6) et d'un regroupement de MUG (Mouvement Unité de Gestion)</p>

Formulation de vœux précis

Vœux par croisement type de poste/zone géographique

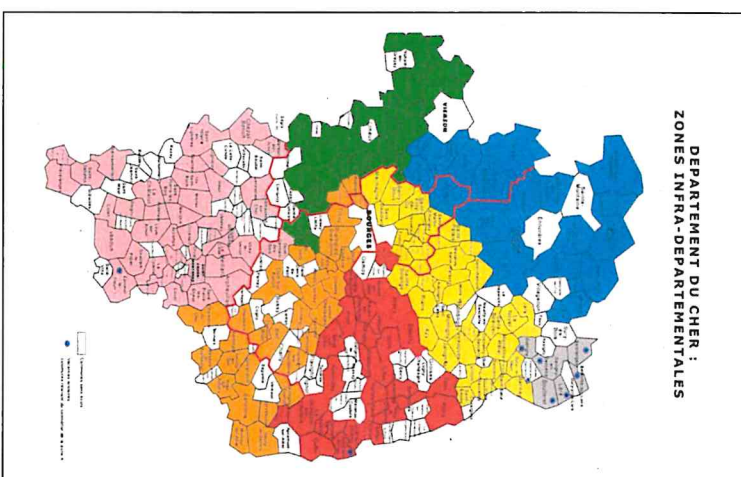
- Document 1 : Nomenclature des postes précis**
- ENS. CL. MA. ECMA : adjoint des écoles maternelles dans une école maternelle ou primaire
 - ENS. CL. ELE. ECEL : adjoint des écoles élémentaires dans une école élémentaire ou primaire
 - DIR.EC.ELE ou DIR.EC.MAT : directeur d'école et chargé d'école
 - DECH DIR DCOM : adjoint affecté sur la compensation des décharges de direction
 - T.T.R.ZIL. : enseignant remplaçant en Zone d'Intervention Localisée
 - REMP-ST-FC : enseignant remplaçant des absences pour stage de formation continue
 - ENS.APP.MA ou ENS.APPEL : adjoint en école d'application (maître formateur)
 - POSTES FRACTIONNÉES COMPLETS à titre définitif : voir annexe 9
 - POSTES FRACTIONNÉES COMPLETS à titre provisoire : voir annexe 9
 - T DEP (titulaire départemental) : postes fractionnés complétés lors des ajustements
 - postes en ASH (voir tableau spécifique).

Document 2 : liste des 26 zones géographiques:
(se référer à la carte des zones présentée dans l'annexe 2 de la circulaire)

Bourges	Châteaumeillant	Nançay
Saint-Amand	Châteauneuf sur Cher	Nérondes
Vierzon	Dun sur Auron	Saint-Florent sur Cher
Arcomps	Gracay	Saint-Germain du Puy
Argent sur Saudre	Henrichemont	Sancerques
Aubigny sur Nère	La Guerche sur l'Aubois	Sancerre
Belleville sur Loire	Le Châtelet	Sancoins
Brinay	Lignières	Trouy
Charenton du Cher	Mehun sur Yèvre	

Formulation de vœux larges

Liste des 7 zones Intra-départementales Annexes 5 et 6 de la circulaire



Combinaison nécessaire entre une zone intra-départementale et un groupement de MUG

- Document 2 : liste des groupements de Mouvement Unité de Gestion :**
- Directions 2 à 7 classes
 - ASH
 - Remplacements
 - Enseignants (y compris chargé d'école)